

Initiatives ministérielles

mesure de réduction de la dette—appelons-le par son nom—«le compte de service et de réduction de la dette».

Quelles sommes sont censées être versées dans ce compte? Les recettes tirées de la taxe sur les produits et services, le produit net de la vente de sociétés d'État et les dons de particuliers et d'entreprises. La population de Scarborough-Ouest s'est demandée: «À quoi rime le projet de loi C-21?» Le gouvernement savait depuis le début que cette taxe aurait des incidences sur les recettes. Pourquoi n'a-t-il pas inséré les dispositions du projet de loi C-21 dans le projet de loi sur la TPS qu'il a présenté? Pourquoi n'a-t-il pas eu l'honnêteté de dire à la population canadienne ce qu'il en était en réalité? Mais il n'a pas eu l'honnêteté de le faire bien sûr et voilà maintenant qu'il cherche à faire accepter cette taxe impopulaire en proposant ce soi-disant «compte de service et de réduction de la dette» dans lequel seront versées les recettes de la taxe sur les produits et services, qui était pourtant censée n'avoir aucune incidence sur les recettes. Les recettes supplémentaires qui sont maintenant perçues n'étaient jamais censées l'être selon le gouvernement et le ministre des Finances de l'époque.

Le gouvernement justifie maintenant cette taxe et ce mensonge, à savoir que la TPS était censée n'avoir aucune incidence sur les recettes, par la création de ce compte de service et de réduction de la dette.

Que devons-vous faire de ce côté-ci de la Chambre? Pour une question de principe, certains faits demeurent. C'est un fait que la taxe sur les produits et services est là pour rester, qu'on le veuille ou non. Ceux qui ont regardé nos délibérations savent la lutte farouche que le Parti libéral a menée à la Chambre et à l'autre endroit pour combattre la taxe sur les produits et services. Nous ne nous sommes pas inspirés des néo-démocrates dans notre combat contre la TPS. Tout le monde a été témoin de notre opposition.

Que devons-nous faire maintenant? La TPS est une réalité avec laquelle il faut composer et elle permet de percevoir des recettes excédentaires.

C'est un fait. Il faut l'admettre. Que ferons-nous donc de ces recettes excédentaires? Allons-nous les verser dans le Trésor et laisser le gouvernement actuel les consacrer à ses divers programmes pour qu'il fasse grimper notre dette nationale à plus de 400 milliards et en rejette ensuite la responsabilité sur un parti qui n'a pas

été au pouvoir depuis sept ans, car on connaît bien leur rengaine? La vieille tactique du gros mensonge. Ou bien, allons-nous accepter les faits comme ils sont? Nous devons faire quelque chose avec cet argent. Si nous devons payer cette taxe détestée, voyons quels avantages nous pouvons en tirer et versons les recettes dans un fonds de réduction de la dette.

Certes, en principe, cette proposition est sensée, mais je voudrais que la Chambre et les Canadiens se rappellent comment nous en sommes arrivés là. Le gouvernement n'a pas présenté la chose honnêtement; il a préféré user d'un gros mensonge en parlant d'un compte de service et de réduction de la dette.

Une fois au comité, nous allons faire en sorte que cette mesure devienne étanche, de façon que lorsque les recettes excédentaires rentreront, elles ne serviront que les fins du gouvernement, soit la réduction de la dette. S'il ne peut pas nous donner cette garantie, le gouvernement n'aura ni l'appui de l'opposition ni celui des Canadiens parce qu'il n'a cherché qu'à nous bernier avec son gros mensonge.

M. Langdon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, parce que des deux derniers députés à prendre la parole, la députée de Halifax s'est dite contre le projet de loi et le député a fait savoir qu'il allait voter en faveur de celui-ci. Quelle est au juste la position du Parti libéral?

Le président suppléant (M. Prud'homme): Je regrette, mais cela relève du débat. Le député a dit ce qu'il avait à dire. Je devais entendre le recours au Règlement du député avant de dire s'il est fondé ou non. En toute justice, je devais d'abord l'entendre, mais je regrette de devoir dire au député qu'il sait pertinemment qu'il n'est pas fondé.

Un autre député veut invoquer le Règlement. Je n'ai évidemment d'autre choix que de l'entendre pour savoir si son recours au Règlement est fondé, ce qu'il sait probablement déjà lui-même. Mais je réagirai promptement.

M. Wappel: Monsieur le Président, en l'absence de ma collègue, la députée de Halifax, je tiens à dire que la position du Parti libéral est on ne peut plus claire et a été clairement établie par un orateur après l'autre. Nous parlons du principe du projet de loi qui vise la réduction du déficit. Qui peut s'opposer à cela?